

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil, tenue le 7 avril 2015, la municipalité du Canton de Shefford a adopté la résolution de PPCMOI no 2014-02.

La résolution de PPCMOI no 2014-02 vise à permettre la réalisation de l'agrandissement du bâtiment commercial sur les lots 2 595 034 et 4 878 539 même si le pourcentage d'occupation au sol est supérieur à la norme prescrite.

Cette résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska le 12 juin 2015 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que la résolution en question est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Shefford (Québec) J2M 1J2

FAIT À SHEFFORD, CE 23 juin 2015.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma



Sylvie Gougeon